Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201776-20251217-DEL20251217_75-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2025

DATE DE LA CONVOCATION :
12 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13 + 2 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq,
Le dix-sept du mois de décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Monsieur LE GOUX Philippe, Maire.

Etaient présents :
LE GOUX Philippe, Maire
~~KEROULLÉ Christine~~, LE MÉHAUTÉ Claude, TAISSET Maëlig, HERNOT Hervé, Adjoints.
GUEZOU Annick, DERRIEN Marylène, GOAZIOU Fabienne, GLO Stéphanie, BRIAND Yvon, ~~LE BLANC Stéphane~~, CARON Guillaume, ROUXEL Sylvain, BOCHER Emilie, LE MOAN Bryan, Conseillers Municipaux,

Absents : KEROULLÉ Christine (pouvoir à TAISSET Maëlig), LE BLANC Stéphane (pouvoir à HERNOT Hervé)

Secrétaire de séance : CARON Guillaume

Leff Armor Communauté : Convention de mise à disposition de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme par Leff Armor Communauté de 2025 à 2027

Monsieur le Maire rappelle que Leff Armor Communauté a délibéré en date du 27/11/2018 sur la création d'un service commun d'application du droit des sols (ADS) dont l'objectif est d'assurer l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol (permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme). Une convention de mise à disposition de service avait été signée entre Leff Armor Communauté et la commune de Pléguien en 2022 et est à renouveler.

Cette convention a pour objet de définir le champ d'intervention et les modalités pratiques de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol réalisée par le service commun d'application du droit des sols, placé sous la responsabilité de son Président.

Le Maire rappelle qu'en tout état de cause, la commune reste responsable de l'accueil de premier rang de ses administrés, en amont et en aval des phases d'instruction et conserve sa pleine et entière compétence en matière d'urbanisme.

La présente convention est prévue pour une durée de 3ans, à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027 inclus. Elle pourra être renouvelée par reconduction tacite pour une durée identique.

Elle concerne les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols délivrés par le Maire au nom de la commune sur son territoire, à savoir les autorisations et actes dont le service instructeur de Leff Armor assure l'instruction (permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, demandes de prorogation, de transfert et de retrait des dossiers précédemment instruits par le service instructeur), ainsi que

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201776-20251217-DEL20251217_75-DE

les autres autorisations et actes (autorisations de travaux sur des Etablissements Recevant du Public, les déclarations préalables de publicité, enseignes et pré-enseignes).

Cette convention porte sur l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations ou actes, de l'examen de la recevabilité de la demande, au projet de décision.

Il est convenu et accepté entre les deux parties que ce service assuré par Leff Armor Communauté sera financé par la Commune de Pléguien selon la méthode de calcul suivante : 50% du coût, par nombre de dossiers pondérés de la commune dans l'année N (partie dite « variable ») et 50% du coût, par nombre d'habitants de la commune de l'année N-1 (part dite « forfaitaire »).

Le Maire présente le projet de convention et il appartient au conseil de statuer sur ce sujet.

Vu le projet de convention,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme par le service commun d'application du droit des sols de Leff Armor Communauté.

Fait et délibéré à Pléguien,
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Philippe LE GOUX

Guillaume CARON
Secrétaire de séance